

ANNEXES SPORTIVES

ANNEXE A : TABLEAU DES ANNEES D'AGES	P VIII.1
ANNEES D'AGES	p VIII.1
ANNEES D'AGES POUR LES COMPETITIONS REGIONALES 2011/2012	P VIII.2
ANNEES DE NAISSANCE REFERENCES DES JEUNES ARBITRES POUR LA SAISON 2011/2012	P VIII.2
TABLEAU SPORTIF ANNUAIRE FFHB	P VIII.3
ANNEXE B : LES DIFFERENTS CAS D'ACCESSION - FEMININS ET MASCULINS -	P VIII.4
ANNEXE C : CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS REGIONALES 2011/2012	

ANNEXE A : TABLEAU DES ANNEES D'AGES

1 ANNEES D'AGES

L'Assemblée Générale de la F.F.H.B détermine l'amplitude des âges qui est rattachée aux diverses compétitions organisées par elle-même, ses Ligues et ses Comités. A l'intérieur des amplitudes définies, les Assemblées des Ligues et des Comités ont la possibilité de répartir plusieurs niveaux de compétitions. Une Ligue est habilitée à fixer l'âge des compétitions départementales sur son territoire de compétence dans les épreuves donnant lieu à des finalités régionales. Pour les moins de 13 ans, l'offre de pratique peut reposer sur des compétitions mixtes.

Les joueuses de 15 ans et les joueurs de 16 ans, inscrits sur les listes nationales de haut niveau, peuvent être autorisé(e)s à évoluer en compétition nationale adulte, après accord conjoint de la DTN et de la Commission Médicale Nationale.

- Masculins

AGES	-9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35	>35
Pratique compétitive											←-----→ Départemental régional et national					
											←-----→ Nat., reg. et dépt.					
				←-----→ Régional et départ.												
	←-----→ Départemental															
Pratique non compétitive	←-----→ Licence avenir									←-----→ Licence loisir						

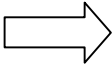
- Féminines

AGES	-9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35	>35
Pratique compétitive											←-----→ Départemental régional et national					
											←-----→ Nat., reg. et dépt.					
				←-----→ Régional et départ.												
	←-----→ Départemental															
Pratique non compétitive	←-----→ Licence avenir									←-----→ Licence loisir						

Règle relative aux âges

L'âge sportif est l'âge du joueur (de la joueuse) entre le 1er janvier et le 31 décembre du début de la saison de demande de licence. En soi, il est identique pour une saison sportive à l'âge "scolaire" pour une année scolaire. (Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 1995 : 2011 - 1995 = 16 ans pour toute la saison 2011/2012. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2011/2012 aux compétitions de "plus de 16 ans").

2 ANNEES D'AGES POUR LES COMPETITIONS REGIONALES 2011/2012

Catégories d'âges		Année(s) de naissance
- 13 ans M et F		1999 et après
- 15 ans M et F		1997, 1998
- 18 ans M et F		1994, 1995, 1996
+ 15 ans F		1995 et avant
+ 16 ans M		1994 et avant

3 ANNEES DE NAISSANCE REFERENCES DES JEUNES ARBITRES POUR LA SAISON 2011/2012

1993/1994/1995/1996

RÈGLES SPORTIVES

4 TABLEAU SPORTIF ANNUAIRE FFHB

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs					
masculin	féminin	M	F	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification		
36 ans et +	36 ans et +	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 25'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 15'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion		
+ 16 ans	+ 15 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'			
- 18 ans	- 18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'			
- 15 ans	- 16 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 20'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 12'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion		
	- 14 ans		50-52	2 x 20'	X	2'		2 x 15'	X	1'		2 x 10'	X	1'			
- 13 ans		50-52		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'			
	- 12 ans		48-50	2 x 15'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 12'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 8'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion		
								2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'			
Minihand		Selon dispositions spécifiques															

Prolongation (pour les phases finales) : lorsqu'il est prévu au règlement particulier de la compétition des prolongations, il est joué une première prolongation de 2 x 5' sans temps de repos. En cas de nouvelle égalité à l'issue de la première prolongation, il est joué une seconde prolongation de 2 x 5' sans temps de repos. En cas de nouvelle égalité à l'issue de la seconde prolongation, il est procédé à des séries de tirs au but.

Nota : pour les tournois jeunes de moins de 14, 13 et 12 ans garçons et filles, prolongation de 2 x 3'.

Tirs au but : il est procédé à une première série de 5 tirs au but par 5 joueurs / joueuses de chaque équipe figurant sur la feuille de match et désigné(e)s par le manager de chacune des équipes suivant une liste établie dès la fin des prolongations et remise aux arbitres. Les joueurs / joueuses disqualifié(s) ne peuvent être inscrits sur la liste de leur équipe. Chaque équipe tire alternativement, le club commençant étant désigné par tirage au sort. Dans l'éventualité où cette première série ne donnerait pas de résultat, il sera procédé à autant de séries de 5 tirs que nécessaire, en inversant l'ordre de passage par rapport à la série précédente. Avant l'engagement d'une nouvelle série, les managers peuvent demander aux arbitres de modifier leur liste initiale.

Les ligues et comités décident du temps de jeu et des aménagements éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

**ANNEXE B : LES DIFFERENTS CAS D'ACCESSION
- FEMININS ET MASCULINS -**